

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **09 septembre 2020 à 16 h 00**, à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents Mesdames Denise Godin-Dostie, Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Denise Godin-Dostie, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

### **2285-09-20    Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

### **2286-09-20    Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 09 septembre 2020 avec l'ajout de deux points dans varia 1. Réparation de la tuyauterie à la station de pompage Blanchard. 2. Mandat pour préparation du devis d'appel d'offres pour la disposition des boues des étangs aérés.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 05 août 2020
4. Approbation des comptes à payer au 09 septembre 2020
5. Appropriation d'excédents de fonctionnements prévus au budget 2020
6. Dépôt du rapport d'analyses des boues dans les géotubes
7. Dépôt du rapport de mesure des boues dans les étangs aérés
8. Varia
9. Parole à l'assistance
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 09 septembre 2020

**ADOPTÉE**

### **2287-09-20    Approbation du procès-verbal du 05 août 2020**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 05 août 2020.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**2288-09-20    Approbation des comptes à payer au 09 septembre 2020**

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Appuyé par Madame Andrée Brosseau  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 09 septembre 2020 au montant total de 56 769.80\$ à savoir les chèques numéro 4169 à 4185 pour un montant de 23 300.31\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 33 469.49\$.

**ADOPTÉE**

**2289-09-20    Appropriation d'excédents de fonctionnements prévus au budget 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le budget 2020, il était prévu un montant de 24 000.00\$ de revenus à même les excédents de fonctionnements;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds doivent être libérés pour pouvoir effectuer lesdites dépenses;

**EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QU'**un montant de 24 000.00\$ soit transféré dans l'excédent de fonctionnements non affecté aux revenus de l'exercice 2020.

**ADOPTÉE**

**2290-09-20    Dépôt du rapport d'analyses des boues dans les géotubes**

Pour faire suite à la résolution adoptée en juin dernier, nous avons reçu les résultats d'analyses des boues entreposées dans les sacs. Le but principal de cette démarche était de s'informer de la possibilité de faire du terreau avec ces boues et mettre à jour la donnée de siccité des boues.

Les résultats démontrent que les boues ne peuvent pas être utilisées directement pour faire du terreau, mais pourraient être mélangées avec d'autres terres pour cette utilisation selon les agronomes de la firme FBE Bernard Experts. La RAC pourrait donc procéder aux appels d'offres pour se départir de ses boues pour cette fin.

Les résultats nous démontrent que les boues sont toujours classées dans la catégorie 2 et cette fois que la siccité de celles-ci permet son transport de façon conventionnelle.

**2291-09-20    Dépôt du rapport de mesure des boues dans les étangs aérés**

La mesure de boues dans les étangs cet été nous révèle une forte accumulation soit de l'ordre de 22.9% dans l'étang #1 et de 25.1% dans l'étang #2.

**CONSIDÉRANT QUE** le guide pratique de mesure de boues des étangs du MAMROT, 6 décembre 2013, les facteurs suivants peuvent indiquer la nécessité prochaine de vidanger les boues des étangs :

- Si la qualité de l'effluent se dégrade;
- Si le pourcentage de boues approche 15% du volume théorique de l'étang;
- Si le système de traitement ne permet plus la nitrification en période estivale;
- Si le niveau de boues est à moins de 0.5 mètre du radier de la conduite de sortie du dernier bassin;
- S'il y a accumulation importante de boues dans le regard d'effluent;
- Si des remontées de boues surviennent fréquemment dans l'étang ou la cellule;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

- S'il y a accroissement de l'épaisseur de boues entre deux séquences de mesures aux trois ans.

**CONSIDÉRANT QUE** le deuxième point est non seulement atteint mais dépassé. Nous devons penser sérieusement à la prochaine évacuation des boues des étangs. Le conseil d'administration prend note des recommandations et reporte au rapport 2021 la décision d'enclencher les procédures pour l'évacuation des boues dans les étangs.

**Varia**

**2292-09-20    Réparation de la tuyauterie à la station Blanchard**

M. Émile Latreille, chef opérateur, nous demande l'octroi du contrat de remplacement de la tuyauterie des deux pompes sanitaires à la station Blanchard. La tuyauterie en place est en acier et est fortement corrodée. M. Latreille nous recommande le remplacement des conduites pour des nouvelles mais en acier inoxydable. L'entreprise SEMS a fourni un prix de 34 220.08\$ + taxes pour les travaux.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a aura rencontre entre les deux municipalités pour renégocier l'entente intermunicipale, le conseil d'administration reporte la décision de remplacer la tuyauterie pour le moment. Il est entendu qu'advenant besoin de réparation urgente, la RAC entreprendra les travaux nécessaires.

**2293-09-20    Mandat pour préparation du devis d'appel d'offres pour la disposition des boues des étangs aérés.**

**CONSIDÉRANT** le fait que suite au dépôt d'analyses des boues dans les géotubes la Régie veut procéder à la disposition de ses boues.

**CONSIDÉRANT** que le devis d'appel d'offres doit être révisé et mis à jour afin d'y ajouter la possibilité de faire du terreau avec ces boues en les mixant avec de la terre.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent l'offre de service de Monsieur Jean-François Richard daté du 07 septembre 2020 au montant de 3850.00\$ + les taxes pour la préparation du de devis d'appel d'offres pour la disposition des boues des étangs aérés et autorise M.Claude Madore à procéder à la publication de l'appel d'offres public.

**ADOPTÉE**

**Parole à l'assistance**

Aucune intervention

**2294-09-20    Levée de l'assemblée ordinaire du 09 septembre 2020**

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Appuyé par Madame Andrée Brosseau  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'assemblée ordinaire du 09 septembre 2020 soit levée à 16 h 41

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denise Godin-Dostie, présidente

\_\_\_\_\_  
Jacques Legault, secrétaire